

Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique.

Elles constituent des charges qui existent de plein droit sur tous les immeubles concernés et qui peuvent aboutir :

- soit à certaines interdictions ou limitations à l'exercice par les propriétaires de leur droit de construire, et plus généralement le droit d'occuper ou d'utiliser le sol,
- soit à supporter l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages, par exemple les servitudes créées pour l'établissement de lignes de transport d'énergie électrique,
- soit , plus rarement, à imposer certaines obligations de faire à la charge des propriétaires (travaux d'entretien ou de réparation).

Ces limitations administratives au droit de propriété peuvent être instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou travaux publics, de personnes privées exerçant un exercice d'intérêt général.

Contrairement aux servitudes d'urbanisme – limitations administratives au droit de propriété qui trouvent leur fondement dans le code de l'urbanisme – elles ne trouvent pas leur fondement dans le code de l'urbanisme mais dans un texte spécifique établi en application d'une législation elle-même spécifique, indépendante du code de l'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique sont instituées par des lois ou des règlements particuliers.

Le code de l'urbanisme, dans ses articles L126-1 et R126-1, ne retient juridiquement que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, c'est-à-dire celles susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Une liste, dressée par décret (R126-1 du code de l'urbanisme), annexée au code de l'urbanisme, classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories :

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine : patrimoine naturel, culturel et sportif,
- les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements : énergie, mines et carrières, canalisations, communications, télécommunications,
- les servitudes relatives à la défense nationale,
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique.

Les servitudes d'utilité publique s'imposent aux documents d'urbanisme. En effet, aux termes des articles L126-1 et R126-1 précités, elles doivent être annexées au plan local d'urbanisme. Cette annexion conditionne leur opposabilité aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Le report en annexe du plan local d'urbanisme est opéré suivant la procédure de mise à jour prévue à l'article R123-22 du code de l'urbanisme, par un arrêté du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Le géoportail de l'urbanisme sera la plateforme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique à partir de 2020.

Afin d'anticiper le versement du plan local d'urbanisme dans le géoportail de l'urbanisme, il convient de prévoir d'ores et déjà cette disposition dans le cahier des charges pour recruter un prestataire. Les servitudes d'utilité publique seront quant à elles versées par les services gestionnaires.



Pour toute question sur le géoportail de l'urbanisme et le versement de votre document, je vous invite à adresser vos demandes par mail à [ddtm-geoportail@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-geoportail@somme.gouv.fr)

Pour en savoir plus sur le géoportail de l'urbanisme :

<http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/geoportail-de-l-urbanisme-gpu-r970.html>

Pour accéder au géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour toutes questions sur les servitudes d'utilité publique identifiées sur votre territoire sur la carte ci-dessous ainsi que dans le fichier annexe des servitudes, il convient de vous adresser directement au service gestionnaire, seul garant de la donnée.

Catégorie de servitude	Libellé complet servitude	Gestionnaire : adresse postale
A3	Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et fauconnement attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
A4	Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau	L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
A5	Servitudes pour l'établissement de canalisation publiques d'eau et d'assainissement	Les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes compétent EAU et ASSAINISSEMENT (obligatoires en 2020)-cf SISPEA
AC1	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussey CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
AC2	Servitude de protection des sites naturels et urbains	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussey CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
AC3	Réserve naturelle	<b>Museum national d'histoire naturelle</b> 36 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris
AC4	Secteur sauvegardé Site patrimonial remarquable	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussey CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
AR2	Servitudes relatives aux postes militaires assurant la défense des côtes et la sécurité de la navigation.	<b>Armée de Terre</b> Etat major de zone de défense de Metz CS 30001 1 Boulevard Clémenceau 57 044 Metz cedex 1
AS1	Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	<b>Agence régionale de santé</b> <b>Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73705 80037 AMIENS cedex 1
EL3	Servitude de halage et de marchepied applicable aux cours d'eau, lacs et plans d'eau <u>domaniaux</u>	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1  <b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
EL7	Servitudes attachées à l'alignement des voies publiques nationales	<b>Direction Interdépartementale des Routes Nord</b> 44 Ter , rue Jean BART CS 20275 59019 LILLE Cedex
EL7	Servitudes attachées à l'alignement des voies publiques départementales	<b>Conseil départemental de la Somme</b> Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
EL7	Servitudes attachées à l'alignement des voies publiques communales	<b>Commune ou établissement de coopération intercommunale propriétaire de la voie</b>
EL8	Servitudes de protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime.	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
EL9	Servitude de passage des piétons sur le littoral	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
EL11	Servitude relative aux interdiction d'acots grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes Express et déviations d'agglomération	<b>Direction Interdépartementale des Routes Nord</b> 44 Ter , rue Jean BART CS 20275 59019 LILLE Cedex  <b>Conseil départemental</b> Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex  <b>Commune ou établissement de coopération intercommunale propriétaire de la voie</b>
IIbis	Construction et exploitation de pipe-line	<b>TRAPIL ODC (oléoducs de défense commune)</b> 22 B route de Demigny - Champforgeuil CS30081 71103 Chalons-sur-Saône Cedex

I3	Périmètres de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz	<b>GRTgaz</b> Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concentration Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delors 59700 Marcq en Baroeul
I6	Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières	<b>DREAL Hauts de France</b> 44, rue Alexandre Dumas 80094 AMIENS Cedex 03
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	<b>Cimetière civil : mairie</b>  <b>Cimetière militaire : ONAC</b> Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PPRN)	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
PM2	Servitude relative aux installations classées pour la protection de l'environnement	<b>DREAL</b> 44 rue de Toumai BP 289 59 019 Lille cedex
PM3	Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
PT1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex  <b>Ministère des armées</b> <b>Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information</b> BP 70023 57 044 Metz cedex1
PT3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunication	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
T1	Servitude relative aux voies ferrées	<b>SNCF IMMOBILIER</b> <b>DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD</b> Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective - 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURAILLIE
T5	Servitude aéronautique de dégagement	<b>MTEs-DGAC</b> <b>Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord</b> <b>Délégation de l'aviation civile de Picardie</b> Aéroport de Beauvais-Tillé 60 000 Beauvais  <b>Ministère des armées</b> <b>Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information</b> BP 70023 57 044 Metz cedex 1
T8	Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage	<b>MTEs-DGAC</b> <b>Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord</b> <b>Délégation de l'aviation civile de Picardie</b> Aéroport de Beauvais-Tillé 60 000 Beauvais  <b>Ministère des armées</b> <b>Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information</b> BP 70023 57 044 Metz cedex 1



PREFECTURE DE LA SOMME

Communauté de communes de  
LA HAUTE SOMME

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PORTER A CONNAISSANCE

Plan des servitudes d'utilité publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme  
Service Aménagement et Prospective



Réalisation : DDTM90 / SAP / BSGI  
Septembre 2018 - Carte n° 20180000201

Source : © IGN - SCAN EXPRESS / BD CARTO ©

### Légende

- Limites communales
- A4. Servitude de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- A5. Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- AC1. Protection des monuments historiques
- AS2. Eau potable
- EL3. Servitude de halage et de marchepied
- EL7. Servitude d'alignement
- E4. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PM1. Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques (PPR)
- PT1. Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électro-magnétiques
- PT2. Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
- T1. Servitude relative aux chemins de fer
- T5. Servitude aéronautique (déagagement)
- Contraintes archéologiques
- III. Contraintes concernant les cimetières militaires

NB : Les servitudes I3 (canalisations et transports de gaz), I3bis (relatives à la construction et à l'exploitation de pipeline) et P3 (relatives aux communications téléphoniques) ne sont pas représentées graphiquement.



0 1 2 km



